



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

# Michodière

Le 2 juin 2016  
N° 21 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## Les Cadres à l'épreuve

### SOMMAIRE

**Page 1 :**

Les Cadres à l'épreuve

**Page 2 :**

Retrouvez tous nos articles Cadres  
Brève : résultats élections à l'Ucanss

**Page 3 :**

L'entêtement gouvernemental, pourquoi ?

**Page 4 :**

Verbatim questionnaire SNFOCOS

**Page 5 :**

Rappel : élections professionnelles dans les ARS le 16 juin 2016

**Page 6 :**

Couverture complémentaire santé, un bilan 2016 positif, mais ...

**Page 7 :**

Le questionnaire est en ligne faites-le savoir dans vos



Lors de son conseil National les 19 et 20 Mai derniers, le SNFOCOS avait invité, dans le cadre de sa réflexion lancée sur les cadres de la sécurité sociale, Alain Pichon, docteur en sociologie et auteur du livre « Les cadres à l'épreuve confiance, méfiance, défiance ».

Le questionnement sur le statut de cadre est bien légitime dans notre institution avec tous les événements ou problèmes que nous évoquons régulièrement dans nos colonnes\* et que nous avons récemment rappelé à Jean-Louis Rey, le nouveau président du COMEX de l'UCANSS (sentiment de mépris collectif de la part de l'employeur, non reconnaissance dans l'institution, alignement par le bas de l'accord sur les frais de déplacement, tassement hiérarchique avec une classification obsolète, cadres payés en dessous du plafond de la sécurité sociale, exclusion de l'article 23 sur les primes, reporting incessant, écrêtement des heures supplémentaires ni payées ni récupérées, suppression prochaine du régime cadre avec la fusion AGIRC-ARCCO).

Ce questionnement est d'autant plus légitime que le « statut cadre » ou le « malaise des cadres » est une problématique qui ne se retrouve pas qu'à la Sécurité Sociale mais traverse la société française, dans ses composantes et son histoire. D'abord parce que cette catégorie, qui voit le jour en 1947 avec la création de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres), est très hétérogène dans sa composition.

Dans notre réflexion sur les cadres de la sécurité sociale nous voyons bien d'ailleurs qu'au sein d'une même branche le terme « cadre » désigne des personnes exerçant des fonctions bien différentes : cadre manager, cadre de proximité, cadre expert, chargé de missions... sans compter tous les autres types d'emplois de la sécurité sociale occupés par les niveaux 5A à 9 de notre classification devenue largement obsolète.

Alain Pichon dans son livre évoque cette hétérogénéité en faisant remarquer qu'il n'existe pas une définition stabilisée des cadres, y compris dans les instituts statistiques qui proposent des analyses sur ce sujet. Pour autant le constat est que l'évolution quantitative de cette catégorie est très importante et c'est une des raisons aussi de son malaise : la banalisation du statut.

Voilà bien un des aspects important de l'évolution de ce statut : aujourd'hui un cadre n'est pas qu'un « encadrant », un manager, c'est aussi souvent un expert dans son domaine, un pilote de projet.

Voilà qui nous rapproche de la sécurité sociale où le profil du cadre est en effet très large et où les cadres « experts » sont bien plus nombreux que les cadres managers. L'enquête lancée par le SNFOCOS auprès des cadres de l'institution nous donnera d'ailleurs très prochainement un éclairage sur ce sujet (<https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS>).

Alain Pichon dresse d'ailleurs des constats que nous avons relevé pour la sécurité sociale : 35% des cadres déclarent travailler plus de 40 heures par semaine (enquête Emploi de 2002) avec des dépassements horaires non rémunérés.

**Alain Gautron**  
Secrétaire Général

**Eric Gautron**  
Secrétaire National en charge des ARS, de la politique de la communication et de la syndicalisation

Bulletin d'information  
édité par le  
SNFOCOS Sous le  
N° de Commission  
Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron.

---

\*Retrouvez tous les articles de la thématique « CADRES » dans nos lettres hebdomadaires :

### Encadrement



#### Lettre N° 19 du 17 mai

Le SNFOCOS reçu par le nouveau président du COMEX

#### Lettre N° 18 du 12 mai

Ecrêtage des horaires des cadres, la solution le forfait-jours !

#### Lettre N° 14 du 7 avril

Nette amélioration du moral des cadres en dépit d'un scepticisme majeur envers la Loi Travail

#### Lettre N° 11 du 17 mars

Conférence FO - CADRES du 09/03/2016

#### Lettre N° 10 du 10 mars

Les cadres : taillables et corvéables à merci?

#### Lettre N° 08 du 25 février

Encadrement : laisser du temps aux managers

#### Lettre N° 05 du 05 février

FO Cadres : les cadres organisateurs à distance

#### Lettre N° 01 du 07 janvier

Lancement d'un indice de confiance des cadres : pour quoi faire ?

Toutes nos lettres hebdomadaires sont consultables sur notre site :

[http://www.snfocos.org/NET/document/menu\\_gauche/lettre\\_de\\_la\\_michodiere/index.htm](http://www.snfocos.org/NET/document/menu_gauche/lettre_de_la_michodiere/index.htm)

\*\*\*

Brève : résultats élections professionnelles à l'Ucanss

### Elections professionnelles

Monsieur Stéphane Marchewka a été élu CE et DP titulaire aux élections professionnelles de l'Ucanss, Madame Le Guen Salmon Brigitte, DP suppléante, sous l'étiquette FO/SNFOCOS.

---

## L'entêtement gouvernemental, pourquoi ? (édito Jean-Claude Mailly FO-Hebdo 30 mai 2016)

### Mobilisation

Le projet de loi Travail est contesté par plusieurs organisations syndicales de salariés et de jeunesse sur le fond, parce qu'il contient des dispositions dangereuses pour la situation et l'avenir des salariés.

Il est critiqué par le Medef parce qu'il ne va pas encore assez loin (M. GATTAZ a été mal habitué par le gouvernement...). Sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les représentants des TPE/PME (UPA, CGPME) eux-mêmes ne sont pas d'accord et réclament le maintien des branches. Même certains syndicats qui ne sont pas dans l'action (ex. CGC ou Unsa) contestent des parties du texte, voire demandent certains retraits.

Par ailleurs, ce projet n'a pas trouvé de majorité au Parlement, contesté y compris par nombre de députés de la majorité. D'où le passage en force par le 49-3.

Enfin, à travers les sondages, une majorité de Français le contestent.

Autrement dit, ce projet de loi est multi minoritaire. De fait, qui le soutient en l'état ? VALLS et BERGER !

Si l'on se pose deux minutes, on doit alors se poser la question : pourquoi un tel entêtement ?

Seules des raisons de caractère politique ou politicien peuvent l'expliquer, et notamment l'élection présidentielle de 2017 et les positionnements des uns et des autres.

Bien entendu, au départ, cela s'inscrit dans une logique européenne néolibérale qui ne peut être soutenue syndicalement que par les syndicats d'accompagnement qui raisonnent en parts de marché.

Nous, à FO, en toute liberté et indépendance, c'est le contenu du texte qui nous importe et ses répercussions sur les droits, la situation et la vie des salariés d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi nous combattons ce projet.

Alors, face à un tel entêtement, il n'y a pas d'autre solution que d'amplifier le mouvement, y compris par la grève, et, notamment, de venir en masse à Paris le 14 juin.

Jean Claude MAILLY

Secrétaire Général

**Retrouvez  
le  
SNFOCOS  
sur les  
réseaux  
sociaux :**

<https://twitter.com/snfocos1>

<https://www.facebook.com/snfocos>

## Verbatim questionnaire SNFOCOS Cadres de la sécurité sociale

Le questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale du SNFOCOS a été mis en ligne le 23 mai dernier :

<https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS>

**En une semaine plus de 500 réponses ont été comptabilisées !**

L'occasion pour certains répondants de soulever des problématiques relatives à leurs conditions de travail, pour d'autres celle de nous féliciter de cette initiative.

***« J'ai 62 ans et avec le recul de 40 ans de carrière je réalise que si j'ai été heureuse dans mon métier c'est parce que j'ai pu participer à des missions passionnantes. Avec le recul, j'observe des incohérences dans les choix et directives nationales et je suis très inquiète pour mes jeunes collaborateurs (mais peut-être ai-je déjà l'insouciance de mes jeunes années ?) Une suggestion ? Pour le national : écouter sérieusement le local ; Pour le local, s'appuyer sur les cadres seniors avant de réorganiser sans réfléchir... »***

***« Se battre pour la reconnaissance du travail effectué et plus de considération et de respect de la part de la direction »***

***« On ne défend jamais les cadres techniques alors que ce sont des maillons importants mais négligés de la chaîne »***

***« La charge de travail est trop importante pour être absorbée en une journée normale de travail et cela s'aggrave quand on monte dans la hiérarchie. Nos journées sont polluées par des centaines de mails et il est difficile de ne rien oublier »***

***« Enfin un peu d'attention pour les cadres ! »***

***« Merci pour ce questionnaire »***

***« Défendre l'encadrement en le distinguant nettement des employés, sans les opposer »***

***« Il faut continuer la syndicalisation des cadres pour une liberté de parole plus importante »***

# Rappel : Elections professionnelles dans les ARS le 16 juin 2016

ARS

**FO** Agences Régionales de Santé

**FO** Agences Régionales de Santé

Pendant ces 6 années les militants FO publics et privés ont oeuvré pour la défense des intérêts matériels et moraux des agents

Actions individuelles et collectives pour le respect du statut général et des statuts particuliers et des CNN

Maintien de DP dans chaque ancienne région

Signature d'accords locaux maintenant les avantages acquis

Défense des actions et activités sociales et culturelles

Déclenchement de la procédure d'expertise CHSCT, saisine de l'ISST, recours juridiques

Participation aux instances nationales, à la MECSS, à la Mission Libault

Remontées systématiques des dysfonctionnements lors des CNC, CTM et CHSCT ministériel

Des militants engagés



Retrouvez les photos du SNFOCOS sur Flickr

Elections professionnelles 16 juin 2016

Jean-Claude Mailly s'adresse aux ARS



Jean-Claude Mailly Secrétaire général de la Confédération FO

Etre présents partout et défendre nos valeurs et revendications, porter les attentes et demandes des agents c'est l'objectif de FO pour ces élections.

Dans le contexte national économique et social actuel assis d'une logique d'austérité qui se traduit par une réduction des dépenses publiques et sociales, il est plus qu'important d'être mobilisés auprès de l'ensemble des salariés et de défendre le service public attaqué de toutes parts. Il est indispensable aussi de revendiquer le maintien d'un système de santé solidaire. Depuis 2010 c'est ce que font les représentants FORCE OUVRIERE dans les ARS en défendant les droits collectifs et individuels de l'ensemble des agents des ARS qu'ils soient sous statut ou convention collective, en permettant d'éviter l'éclatement des droits au sein des ARS et de maintenir des garanties au niveau national pour une égalité de droits.

Votez ou faire voter FO, c'est voter pour faire améliorer ses droits

*J. Mailly*



Je vote FO



**FO** Agences Régionales de Santé



FO défend les droits des agents publics et privés

**Six ans de casse**  
Éclatement et suppression des missions, restructurations permanentes ou suppressions de services et de directions,  
Remise en cause incessante des qualifications professionnelles et des statuts particuliers par corps, mépris des agents, maltraitance institutionnelle, Mille-feuille hiérarchique, déqualification et déresponsabilisation des agents.

Je vote FO

**Six ans de lutte**  
Combat incessant mené par nos représentants au CNC et comités d'agences pour défendre les missions et statuts et lutter contre l'autonomie des établissements accompagnée par les syndicats réformateurs.  
Combat permanent pour le rattachement de tous les agents au CHSCT ministériel seul garant des droits en matière d'hygiène et de sécurité.  
Combat quotidien aux niveaux national et local afin de garantir les droits en matière d'action sociale.

Nos revendications

Au niveau statutaire : respect des statuts et des CAP de mobilité et d'avancement. Droit à la mobilité choisie et non imposée.  
Au niveau indemnitaire : retrait du RIFSEEP, respect des règles nationales, transparence de la politique salariale et indemnitaire.  
Au niveau des instances : rattachement de tous les agents publics au CHSCT ministériel et à la commission nationale d'action sociale.  
Au niveau des effectifs : respect du recrutement statutaire, et des 80% d'agents publics, transparence en matière de recrutement et d'effectif.

**Défendre le service public de santé**  
En défendant tous les agents des ARS, le maintien des effectifs, l'augmentation des salaires, de bonnes organisations de travail, nous défendons la sécurité sociale, le service public et un système de santé solidaire.

Je vote FO

**Négocier de nouvelles garanties pour les salariés**  
Le SNFOCOS a été le seul syndicat à demander au Ministère et à l'UCANSS des garanties pour le personnel « Sécu » dans le cadre de la réforme territoriale.  
Le Ministère a sécurisé ce nouveau transfert en garantissant le maintien des rémunérations et des qualifications.  
Nous avons obtenu dans les ARS reconfigurées, des Délégués du Personnel dans chaque ancienne région.

Faire respecter les Conventions Collectives Nationales

Le SNFOCOS, au niveau national et localement dans les ARS, s'est emparé de toutes les problématiques qui ont touché dès l'installation les agences et leurs tentatives de remise en cause de nos conventions collectives.  
Les exemples sont nombreux :  
- non-paiement de la prime de crèche

- appels à candidatures mal libellés excluant les salariés de la Sécu,  
- refus d'attribuer des titres restaurant,  
- astreintes imposées à l'encontre du contrat collectif de travail,  
- déqualifications,  
- fiches de postes inexistantes ...

## Couverture complémentaire santé, un bilan 2015 positif, mais...

Lors de sa réunion du 29 mars 2016, la Commission Paritaire de la Couverture Complémentaire Santé a eu à connaître les résultats définitifs de l'exercice 2015.

Si le compte des anciens salariés enregistre un léger déficit, le compte des salariés actifs continue d'enregistrer des résultats positifs, résultats qui ont pour effet de porter à 20 % les réserves du compte salarié et à 2,5 % les réserves du compte des anciens salariés.

Même si le collègue employeur fait semblant de ne pas nous écouter lorsque nous posons la question de l'évolution de ces réserves, il reste qu'on ne peut imaginer de poursuivre dans cette voie.

C'est pourquoi le représentant SNFOCOS, lors de cette réunion, a posé la question de lancer une étude juridique sur la perméabilité de l'enveloppe actifs/retraités aux fins d'éclairer les décisions futures, d'autant que la modification de la Loi EVIN va entraîner une diminution des cotisations la première année d'entrée dans le régime des nouveaux retraités (Les majorations de cotisations autorisées sont désormais les suivantes : +0% la 1<sup>o</sup> année, + 25% la 2<sup>o</sup>, +50% la 3<sup>o</sup>. Les cotisations des anciens salariés sont aujourd'hui majorées d'environ 18%).

Parallèlement, un bilan de la prestation d'assistance fournie par Inter-Mutuelles-Assistance a été présenté.

Il apparaît clairement que si la connaissance de ce service s'est améliorée au niveau des adhérents, cette connaissance reste insuffisante.

Chacune et chacun doivent qu'ils peuvent avoir recours en cas de besoin à ces services.

Connectez-vous sur le site UCANSS grâce au lien ci-dessous :

[http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/ComplementaireSante/07\\_garantie\\_assistance.html](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/ComplementaireSante/07_garantie_assistance.html)

---

Le questionnaire Cadres est en ligne faites-le savoir dans vos organismes (à l'instar de la CAF du Val de Marne)



**Espace Cadres**

Caf du Val de Marne

## **Le SNFOCOS met en ligne son questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale**

Le SNFOCOS, premier syndicat des cadres de la Sécurité Sociale, tire la sonnette d'alarme sur la situation dégradée de l'ensemble des catégories de cadres dans l'institution.

Pour ce faire, il prend l'initiative d'une réflexion générale sur la situation des cadres dans les organismes de Sécurité Sociale en lançant un questionnaire et en organisant des temps d'échanges.

L'occasion de prendre le pouls des cadres des organismes sociaux à travers des questions relatives à leurs conditions de travail, des référentiels de l'emploi cadre et l'évolution du métier (influence du numérique notamment).

Pour le SNFOCOS, les résultats de cette enquête seront utiles à :

- la négociation nationale sur la définition de l'encadrement en vue de la signature d'un ANI avant le 1er janvier 2018,
- l'élaboration d'une plateforme revendicative et des actions de mobilisation indispensables pour faire entendre la voix des cadres.

Le questionnaire Cadres de la Sécurité Sociale du SNFOCOS est d'ores et déjà en ligne et le restera jusqu'au 30 juin 2016 : <https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS>

***Le SNFOCOS reste à l'écoute de vos attentes  
et de vos préoccupations***

\*\*\*



**malakoff médéric**